



Découvrir, grandir, devenir

Résumé des normes et des modalités d'évaluation des apprentissages École Le Tremplin

Année scolaire: 2022-2023

Voici des renseignements au sujet des principales évaluations des apprentissages de votre enfant au cours de la présente année scolaire.

Principales évaluations

À la fin de chaque étape, les élèves seront évalués dans chacune des disciplines et compétences, comme indiqué dans le tableau de la séquence d'évaluations ci-joint. De plus, de façon régulière, le développement des compétences ainsi que les connaissances acquises seront évalués par différents moyens (contrôles, dictées, projets, examens, etc.).

Épreuves obligatoires du Ministère de l'Éducation et de l'enseignement supérieur (MEQ)

Épreuve de français Fin du 2e cycle (4e année) : L'épreuve obligatoire du Ministère (MEQ) en français sera administrée à la fin de l'année. Celle-ci comptera pour 10 % du résultat final.

Épreuves de français et mathématique Fin du 3e cycle (6e année) : Les épreuves obligatoires du Ministère (MEQ) en français et en mathématique seront administrées à la fin de l'année. Celles-ci compteront pour 10 % du résultat final.

Épreuve régionale de mathématique (Outaouais)

Épreuve de mathématique Fin du 2e cycle (4e année) : L'épreuve régionale en mathématique sera administrée à la fin de l'année. Celle-ci comptera pour <u>10 % de la 3e étape</u>.

Commentaires sur les apprentissages

Dans chacune des disciplines, un espace est prévu dans les bulletins pour communiquer, au besoin, des commentaires liés aux forces, aux défis et aux progrès de votre enfant. De plus, différents moyens pourront être utilisés pour favoriser la communication avec vous : annotations dans l'agenda scolaire, travaux envoyés à la maison, présentation du portfolio, etc.

Autres commentaires

Tel qu'identifié dans le tableau, les compétences suivantes feront aussi l'objet de commentaires inscrits dans les bulletins :

Savoir communiquer, organiser son travail, travailler en équipe et exercer son jugement critique.

Précision

Si des changements importants sont apportés en cours d'année à ce qui est prévu en matière d'évaluation des apprentissages de votre enfant, nous vous en informerons. Pour toute autre information au sujet de l'évaluation, n'hésitez pas à consulter l'enseignant de votre enfant.

Nous vous rappelons également les communications officielles que vous recevrez durant l'année :

Communications officielles de l'année	
Première communication écrite	Une première communication comportant des commentaires sur les apprentissages et le comportement de votre enfant sera disponible sur Mozaïk-parents le jeudi 13 octobre 2022 <u>.</u>
Premier bulletin	Le premier bulletin vous sera disponible sur Mozaïk-parents le vendredi 18 novembre <u>2022.</u> Ce bulletin couvrira la période du <u>31 août au 10 novembre 2022</u> et comptera pour 20 % du résultat final de l'année. <u>La rencontre de parents aura lieu le jeudi 24 novembre 2022.</u>
Deuxième bulletin	Le deuxième bulletin sera disponible sur Mozaïk-parents le <u>lundi 27 février 2023</u> . <u>La rencontre de parents aura lieu le jeudi 2 mars 2023</u> (sur invitation). Ce bulletin couvrira la période du 14 novembre au 17 février 2023 et comptera pour 20 % du résultat final de l'année.
Troisième bulletin	Le troisième bulletin sera disponible sur Mozaïk-parents le 22 juin. Il couvrira la période s'échelonnant du 21 février jusqu'à la fin de l'année et comptera pour 60 % du résultat final de l'année.

S:\056-Le-Tremplin\Secretariat_Direction\Normes et modalités\2022-2023\Normes et modalités 2022-2023.docx